14. Douglas Cooper an Albert Henraux, 3. 11. 1945 [2 S.]

Information über den positiven Verlauf der Verhandlungen mit der Schweizer Regierung – den Beschluss, die in der Schweiz befindlichen Bilder an ihre legitimen Besitzer zu restituieren –, und über die Lagerung der betroffenen Werke in dem vom politischen Departement als «Depot» genutzten Kunstmuseum Bern.¹

le 3 novembre

Hôtel Bellevue Palace Berne Grand Hotel & Bernerhof

Cher M. Henraux,

Ceci pour vous dire que les négotiations [sic] avec le gouvernement suisse ont très bien marché. Le gouvernement lance immédiatement un arrêté prevoyant [sic] que les biens spoliés se trouvant en Suisse devront être restitués à leur legitimes [sic] propriétaires quelle que soit la personne qui les détienne et sans égard à la date à laquelle ils ont été pris. Comme premier pas j'ai assisté hier au Département politique à une entrevue avec Fischer qui va mettre les tableaux qui sont encore chez-lui tout de suite à la disposition du gouvernement. De même pour Bührle, Wiederkehr et tous les autres. Les tableaux seront assemblés dans le Musée de Bern au nom du Département Politique: On prévoit également la création (jusqu'au 1^{er} décembre) d'une instance spéciale pour connaître les actions en revendication portant sur de tels biens. Donc Rosenberg peut se tranquilliser! Il a failli nous coûter le tout.

Je profite du voyage d'un bon collègue français de l'ambassade pour vous demander de faire vite avec les dépositions que je vous ai demandés dans l'autre lettre. Le collègue qui apporte cette lettre, M. Peyrot des Gachons est celui qui en aura besoin. Mais il faut prévoir que nous devrons déposer nos revendications vers le 1^{er} décembre, donc il nous faudra justement ces papiers provenant des propriétaires depossédés.

Quoi de neuf sur Georges W.² et Martin F.³? On a besoin de quelques petites historiettes pour se distraire ici. Et la récupération?

Mes amitiés à Florisoone. Quand je rentre à Paris je passerai vous raconter tout.

Amicalement

[Signatur: Douglas Cooper]

Quelle: MAE, RV 549, P 25, Dossier Suisse, Rapports Douglas Cooper.

- 1 Siehe Kapitel 6.1.1, Abschnitt «Die Rolle der Commission de Récupération Artistique in der Schweiz».
- 2 Wildenstein.
- 3 Fabiani.

